



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local du 21 mars 2021

Compte rendu

Après la lecture de la liminaire FO DGFIP 76, la présidente a fourni quelques éléments de réponse :

- La journée du 8 mars, célébrant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, n'est pas une journée ponctuelle pour elle.

D'ailleurs un référent interrégional de la DRFIP 76 (l'adjoint du Pôle Pilotage et Ressources) a été nommé. Il a participé à une réunion à Bercy la semaine dernière.

- Sur notre constat d'échec du NRP dans le département, la Présidente a répondu par l'augmentation du nombre d'agent dans le département grâce à la démétropolisation : à savoir l'installation d'un service à Dieppe au 1^{er} septembre 2023 et d'un second à Fécamp au 1^{er} septembre 2024.

Réponse trop lapidaire pour les élus **F.O.-DGFIP 76** au vu de la dégradation du réseau et des conditions de travail.

Nous dénonçons la disparition de la forêt ancienne et on nous répond par un arbre qui a été planté.... Il semblerait que le décalage devienne de plus en plus grand avec nos directeurs.

Elle a également insisté sur le fait que les entités créées en Seine Maritime restent à taille humaine avec une attention particulière à l'accueil des usagers (accueil à la volée, sur RDV ou dans des entités extérieures).

Elle a indiqué que là où des trésoreries avaient été supprimées, elle avait mis en place une permanence de deux jours.

Avec comme finalité 66 accueils de proximité au total fin 2023.

Et tout cela avec un accompagnement de l'ensemble des agents concernés par le NRP.

Le point budget sera vu lors du prochain CTL.

Sachant que nous sommes déjà fin mars....

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont répondu que les services étaient structurellement créés dans le cadre du NRP avec une insuffisance d'effectifs et que cela conduisait à un mal-être au travail des collègues. En citant le cas de situations rencontrées lors de nos visites de service (notamment Maromme-Déville, Yvetôt-Fécamp-Bolbec, ...).

Sujet sur lequel les élus **F.O.-DGFIP 76** sont et resteront en opposition à la Présidente : un accueil qui n'est pas accessible est un accueil **fermé**.

Même en répétant inlassablement les mêmes choses, nous maintenons notre position : que le service public est détruit par le NRP et dégrade +.

POINTS POUR VOTE

1) Approbation des procès-verbaux

Les élus FO DGFIP ont voté « pour » les procès verbaux auxquels les élus **F.O.-DGFIP 76** ont participé.

Pour les CTL boycottés, les élus **F.O.-DGFIP 76** n'ont pas pris part au vote.

2) Bilan de la formation 2021 et plan local de formation 2022

L'année 2021 a été une année très particulière du fait de la pandémie. Le retour à la normale est attendue pour cette année. Voire même une suractivité car des formations sont restées en suspens.

La Direction a indiqué que les contractuels bénéficiaient des formations.

Le Compte de Formation Professionnelle est utilisé en majorité pour se préparer aux concours et aussi les formations (mais l'accès est plus restreint).

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont insisté sur la qualité du travail fourni par les collègues de la formation professionnelle (avec le COVID, mise en place des e-formations,...) dans des conditions particulièrement difficiles.

Cependant, la formation professionnelle se retrouve à n'être qu'une adaptation des services dans le cadre du NRP, avec une dégradation des conditions de formations professionnelles et une insuffisance des moyens de formation.

D'autant que les formations peuvent se réaliser assez loin du domicile des collègues. Surtout à une période où les coûts de transports explosent....

En conséquence, les élus **F.O.-DGFIP 76** ont voté « contre ».

POINTS POUR INFORMATION

1) Reclassement des agents « Berkani » dans le cadre de la restructuration du réseau.

Dans le département, quelques agents sont encore sous contrats dits « Berkani ».
Ce sont des contractuels.

2 agents d'entretien sont concernés pour le 1^{er} septembre 2022 par les fermetures des trésoreries de Saint Valery en Caux et de Luneray.

Dans le cadre du reclassement, ce point doit faire l'objet d'une présentation au CTL.
Cette présentation étant faite, la Direction va maintenant contacter les personnes concernées pour

examiner leurs souhaits, à savoir soit un reclassement soit un licenciement avec indemnités.

Ces collègues sont par ailleurs souvent employés par d'autres employeurs locaux puisqu'elles ne réalisent que 5 à 6 heures de travail hebdomadaire. Les salaires perçus sont très faibles.

En réponse à la Direction qui indiquait qu'elle n'avait qu'une obligation de moyen, les élus **F.O.-DGFIP 76** ont répondu que l'Administration devrait avoir une obligation de résultat par la titularisation de ces collègues.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** en ont profité pour aussi demander la titularisation des autres collègues « berkani » du département qui d'ailleurs vont être prochainement concernés par les restructurations.

La présidente a indiqué qu'elle n'avait pas d'opposition mais que cela se réglait au niveau national.

Dans le passé, les reclassements étaient plus faciles compte tenu de la densité du réseau... Mais cela, c'était avant....

2) Déploiement « je donne mon avis »

La présidente nous a présenté ce point. Pour elle, une façon moderne d'indiquer sa satisfaction.

En Seine-Maritime, deux sites ont expérimenté ce dispositif : le SIP du Havre et celui de Rouen Ville à compter de novembre 2021.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé s'il y avait eu des saisines. Seules deux annotations ont été effectuées, concernant l'accès à nos services.

Comme par hasard....

3) Point sur l'expérimentation relative au transfert de gestion de la cité Saint-Sever vers le Service Général Commun Départemental (SGCD)

La présidente a bien indiqué qu'il s'agissait d'une expérimentation. Et donc que cela peut être réversible. Nous devrions compter le nombre de fois que nous avons entendu cela, la main sur le cœur. Et après la généralisation arrive très vite.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour indiquer que les collègues ne savaient pas qui faisaient quoi, ni vers qui se tourner en cas de besoin, sinon comme avant vers l'équipe du comité de gestion.

La Direction a répondu qu'on y verrait sûrement plus clair en juin lorsque les choses se mettront en place.

Cependant les élus **F.O.-DGFIP 76** ont mis en avant les difficultés récentes de fonctionnement de la cité, notamment le changement de sens de circulation du parking sous-terrain de la cité, les poussières sur les bureaux des collègues de Rouen ville-est et du SIP de Rouen Ouest, ...

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont également intervenus pour les effectifs à venir du SGCD. A ce jour, seul un agent de l'équipe de gestion a accepté d'être mis à disposition du SGCD . Les autres collègues ont demandé leur reclassement dans les services DGFIP.

En effet, en l'attente du recrutement d'agents par le SGCD (par la société AGILE), les collègues du comité de gestion doivent gérer les locaux. Et la Direction a indiqué tant que le recrutement n'est pas effectué.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour demander une date butoir et que les collègues ne soient pas bloqués plus que de raison.
Dossier à suivre.

Reste à ce jour les dossiers des deux collègues gardiens toujours en cours.

4) Questions diverses

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont revenus sur la mise en place de la nouvelle réforme de la Responsabilité Personnelle et Pécunière discutée actuellement avec le risque de mettre en cause tous les agents de la DRFIP.

Pour la présidente, un agent ne pourra pas être déclaré responsable s'il exécute un ordre, sachant qu'un ordre, selon elle, correspond à la réalisation de sa tâche.

A voir donc lorsque l'ordonnance sortira. Puisque nouveau déni de démocratie : cette réforme ne sera pas soumise au vote des élus de la Nation mais fera l'objet d'une ordonnance.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé une précision à la présidente sur le maintien du SAR hébergé. Elle a répondu qu'il existera toujours et restera au Service de Gestion Comptable de Montville.

Pour clôturer la séance, l'Intersyndicale a remis un courrier des agents du Pôle de Recouvrement Spécialisé à la Présidente dans laquelle ils font part de leur refus d'aller à Grand-couronne dans le cadre du NRP.

La Direction a indiqué qu'il n'y avait pas de changement, que le projet n'avait pas évolué.

Cependant, les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour faire remarquer que des évolutions importantes étaient en cours, et qu'il ne fallait pas faire preuve de dogmatisme.

En effet, les expérimentations de transfert du recouvrement des produits fiscaux et des amendes est en cours dans plusieurs départements.

La présidente, considérant que c'était une expérimentation, ne souhaite pas changer d'avis.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont indiqué qu'un transfert du recouvrement sur Grand couronne semble impossible par le nombre d'agents à y loger avec le transfert du recouvrement des produits fiscaux et amendes du département.

Sur la demande des collègues d'être reçu par la Direction avec les organisations syndicales, la Direction a donné son accord.

A voir donc prochainement.

A l'issue de ce CTL, la Présidente nous a fait part de son départ vers d'autres fonctions à compter du 28 mars.

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)